

4.2.a. Document graphique du règlement

Zonage avec servitudes hors risques naturels

Echelle 1/7000e



LES ZONES ET LES SECTEURS

- (Z) Limite de zone
(Z) Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense
Ub Zone d'extension
Uc Zone d'extension de faible densité
Ui Zone d'activités économiques

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle protégée
Na Zone naturelle protégée
Nc Zone naturelle constructible pour petite construction bois
Nd Zone naturelle déjà bâtie d'intérêt patrimonial
Ne Zone naturelle déjà bâtie (extension)
Nh Zone naturelle déjà bâtie (hameaux)
Ni Zone naturelle de stockage de matériaux liés à l'activité existante
Ns Zone naturelle d'intérêt scientifique
Nt Zone naturelle à vocation d'activité touristique

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé**
1 Numéro de l'opération
11 Emprise de la plateforme
31 Trouée de part et d'autre de la voie
Entrée d'agglomération
Limite d'application des pastilles plateforme / trouée

TTTTT Périmètre archéologique

ZONES A URBANISER

- AUa** Zone à aménager à vocation principale d'habitat
AUb Zone à aménager à vocation principale d'équipements publics
AUi Zone à aménager à vocation d'activités économiques
AUie Zone à aménager à vocation d'activités liées à l'agriculture
AUie Zone à aménager à vocation d'activités pour l'extension de la zone du Rondou

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
An Zone agricole à enjeu paysager
Av Zone agricole à enjeu écologique (zone humide)

AUTRES SERVITUDES

- Site d'élevage lié à une activité agricole (2006)**
Espace Boisé Classé
Fuseau d'études du projet de la Ligne Grande Vitesse Lyon / Giron-Alpin
Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial (changement de destination pour du logement)
Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial (changement de destination pour de l'hébergement)

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement	Objet	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour entre la RD n° 19 et la VC n° 21	Commune
2	Aménagement du parking du cimetière	Commune
3	Elargissement de voirie (VC n° 2)	Commune
4	Aménagement du carrefour entre la VC n° 12 et la VC n° 7	Commune
7	Extension des équipements scolaires, périscolaires, sportifs et de loisirs	Commune
8	Aménagement du carrefour entre la RD n° 54 et la VC n° 2	Conseil Général
9	Aménagement du carrefour entre la RD n° 143 et le chemin rural	Commune
10	Aménagement du carrefour entre la RD n° 19 et la VC n° 22 et de stationnements associés	Conseil Départemental Commune
15	Elargissement de voirie (VC n° 23) y compris déplacements doux	Commune
16	Création d'un arrêt de bus (lieux La Grande Chanas)	Commune
17	Aménagement du carrefour entre la RD n° 54 F et le chemin rural Elargissement du chemin rural	Commune
18	Assainissement collectif	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grande Chanas
19	Elargissement de voirie (chemin rural des Picardes)	Commune
20	Elargissement de voirie (VC n° 2)	Commune
21	Création d'un bassin d'infiltration - Chamont	Commune
22	Création d'un bassin d'infiltration - Trieux	Commune
23	Création d'un bassin de stockage - Trieux	Commune
24	Création d'un bassin d'infiltration - Frelère	Commune
25	Création d'un parking	Commune
26	Aménagement de la rue de l'Abbatiale et création de stationnements	Commune
27	Elargissement de voirie et aménagement routier	Commune
28	Elargissement de voirie	Commune
29	Extension de la place François Charvet	Commune

4.2.b. Document graphique du règlement

Zonage avec risques naturels uniquement
Echelle 1/7000e

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la déclaration de projet portant
mise en compatibilité du P.L.U.
en date du 27 février 2020.



LES ZONES ET LES SECTEURS

- Limite de zone
- (Z) Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense
- Ub Zone d'extension
- Uc Zone d'extension de faible densité
- Ui Zone d'activités économiques

ZONES A URBANISER

- AU Zone d'urbanisation future
- AUa Zone à aménager à vocation principale d'habitat
- AUe Zone à aménager à vocation principale d'équipements publics
- AUI Zone à aménager à vocation d'activités économiques
- AUIa Zone à aménager à vocation d'activités liées à l'agriculture
- AUIe Zone à aménager à vocation d'activités pour l'extension de la zone du Rondesau

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), est issu de la cartographie "Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011.

Traduction de la carte d'aléas, 1/20000e

- Etang
- Ruisseau couvert
- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- Rc Risque de crue rapide des rivières
- Rr Risque d'inondation de pied de versant ou par remontée de nappe
- Rt Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Rv Risque de ravinement et de ruissellement sur versant
- Rg Risque de glissement de terrain
- Rp Risque de chutes de pierres et de blocs
- Secteur "constructible sous conditions" (B)
- Bc1 Risque de crue rapide des rivières
- B'1 Risque d'inondation de pied de versant ou par remontée de nappe
- B'2 Risque d'inondation de pied de versant
- Bt Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv Risque de ravinement et de ruissellement sur versant
- Bg Risque de glissement de terrain

Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, issu de la cartographie du BRGM - Novembre 2011

- Br Risque de retrait et gonflement d'argiles
- Zone faiblement à moyennement exposée



